

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL du 4 juillet 2013

Présents : Mesdames et Messieurs PAU, LABBE, ROBERT, VAISSE, VAN PRAAGH DOREAU, COMMUNAL, COUPAOU, FICHEUX et GUITTARD.

Absents et Excusés : Lina MIOCHE (pouvoir à Michèle ROBERT), Jean-Louis YOL (pouvoir à René FICHEUX), Robert BLANDIN (pouvoir à Maurice COUPAOU).

Absente : Marie-Paule CHAZAL.

Mme Pau demande aux élus s'ils ont des remarques sur le dernier compte rendu du Conseil Municipal. En l'absence de remarques, le compte rendu est validé à l'unanimité.

1-Avancement des travaux Place du 8 Mai et Place des Razes :

Les travaux entre l'école et le pôle culturel s'achèveront dans trois semaines.

La deuxième phase des travaux entre la mairie, le pôle culturel et place du 8 Mai devraient débuter fin septembre.

A la demande du Conseil Général, des travaux de réfection de voirie vont être entrepris prochainement, rue Principale, du monument aux Morts au quartier d'Issac.

2-Nouveaux statuts de la Communauté de Communes Les Cheires :

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal du projet de modification et d'actualisation de statuts de la communauté de communes présenté en conseil communautaire le 17 juin dernier.

La modification a notamment pour objet de permettre le projet d'aménagement du site de l'APAS.

Madame le Maire présente donc aux membres du conseil municipal le projet de statuts modifiés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité (2 contre) les statuts modifiés.

3-Fourrière animale :

Madame le Maire expose que la commune a délégué la fourrière municipale à l'Association Protectrice des animaux du Puy de Dôme à Gerzat. La présente convention est signée pour trois ans et se terminera le 31 décembre 2013. Le coût est de 0.50 €par habitant. Le transport est à la charge de la commune.

La Ville de Clermont Ferrand envisage la mise en commun d'une prestation « fourrière animale ». Pour rappel, actuellement, la ville de Clermont-Ferrand sollicite une prestation 24 heures sur 24 et 7 jours sur sept pour assurer la capture, le transport, l'accueil en fourrière ainsi que les soins aux animaux.

Des économies d'échelle seraient possibles à condition que le prestataire puisse intervenir sur un plus large territoire. Un important groupement de commandes permettrait davantage la maîtrise du coût de l'adhésion.

Les collectivités sont alors contactées. Actuellement, il y a vingt communes adhérentes au tarif de 0.85 €.

Après cet exposé, les élus seraient favorables à cette adhésion.

4-Avancement de grade : fixation des quotas :

Madame le Maire précise qu'en application de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à l'assemblée délibérante de déterminer, après avis du comité technique ; le taux de promotion à appliquer à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour l'avancement au grade supérieur.

Elle indique que les taux de promotion se substituent aux quotas et doivent être fixés pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Madame le Maire propose de fixer les taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires de la commune, pour l'ensemble des filières à 100 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de fixer les ratios d'avancement de grade pour les fonctionnaires de la collectivité à 100 %.

5-Création d'un poste d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe :

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif de première classe à temps plein suite à la réussite à l'examen professionnel d'un agent, Madame le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial titulaire de 1^{ère} classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte la modification du tableau des emplois ainsi proposés et accepte la création du poste.

6-Projet TGV Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon :

L'association TGV Grand Centre Auvergne souhaite proposer un projet de motion à faire voter et adopter par l'assemblée nationale. Pour cela, il est demandé au conseil municipal de manifester son soutien et son engagement en faveur du TGV POCL pour la réalisation de ce projet d'intérêt national et européen.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité, (2 contre, 2 absentions) est favorable à la reconnaissance de ce projet par l'Etat comme prioritaire et à son inscription dans la liste des opérations ferroviaires à conduire en urgence.

7-Parking :

Actuellement la taxe d'aménagement de la commune ne prévoit pas de fiscalité sur les surfaces à usage de stationnement.

Le P.L.U étant en cours d'élaboration, les élus demandent à ce que cela soit pris en compte.

Questions diverses :

Saint Amant Tallende organise les feux d'artifice prévu le 13 juillet. La retraite aux flambeaux sera animée par la troupe du Crest.

Concernant le P.L.U, le PADD a été approuvé. Le zonage du PLU tiendra compte de l'étude de la ZPPAUP, prochainement transformée en AVAP.

Une réunion d'information sur le PLU est envisagée avec tous les partenaires.

Le forum des Associations est prévu le 7 septembre.

Plusieurs associations se sont unies pour adresser un courrier Aux Plus Beaux Villages de France en vue de préserver le label du village.

Monsieur Ficheux intervient concernant la température qui règne à l'intérieur de la cabine du tracteur. Il la juge trop importante, rendant les conditions d'utilisation insupportable. Il signale son intention d'alerter l'inspection du travail. De plus, il demande le taux d'utilisation du Stade. Une réponse lui sera donnée lors du prochain conseil municipal.

La séance est levée à 21 h 50.